



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX
Trente-deuxième session**

Bordeaux (France), 23-27 mars 2020

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCGP

Document préparé par la FAO et l'OMS

Introduction

1. Ce document présente des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui pourraient avoir un intérêt ou se révéler pertinentes pour les travaux du CCGP.

Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS

Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments

2. La FAO et l'OMS ont participé à l'organisation de deux événements placés sous le thème commun « L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments – Transformer les connaissances en actions pour la population, l'économie et l'environnement », en partenariat avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Union africaine (UA) : la première Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments, les 12 et 13 février 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie), et le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, les 23 et 24 avril 2019 à Genève (Suisse).

3. Ces deux événements internationaux ont rassemblé plus de 1 500 chefs de file dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, représentant plus de 140 gouvernements nationaux, agences publiques, universités, organisations internationales ou organismes du secteur privé. Les participants ont souligné le rôle essentiel de la sécurité sanitaire des aliments dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans la concrétisation des engagements pris au titre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

4. Entre septembre et novembre 2019, les six comités mixtes FAO/OMS de coordination régionale ont organisé des réunions au cours desquelles ils ont débattu des mesures qui pourraient être prises pour faciliter l'établissement de systèmes viables de sécurité sanitaire des aliments au cours des prochaines décennies aux niveaux mondial, régional et national, en tirant parti de la dynamique créée par les événements internationaux susmentionnés.

5. Parmi les conclusions adoptées à l'issue de ces réunions, les membres des comités de coordination régionale :

- ont pris note du document de synthèse du Président de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments¹ et de la Déclaration conjointe FAO/OMS/OMC issue du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce², et se sont engagés à mettre ces documents à la disposition des décideurs de haut niveau au sein de leurs gouvernements respectifs afin d'obtenir un soutien politique au plus haut niveau et des investissements en faveur de la sécurité sanitaire des aliments ;
- ont demandé à la FAO et à l'OMS de poursuivre leurs activités afin de maintenir la sécurité sanitaire des aliments sur le devant de la scène, au moyen d'initiatives s'inscrivant dans le sillage des manifestations tenues en 2019, en particulier par l'élaboration d'un plan d'action mondial pour la sécurité sanitaire des aliments ;

¹ https://www.who.int/docs/default-source/resources/chairpersons-summary-addis-ababa-fr.pdf?sfvrsn=865efacf_8

² https://www.who.int/docs/default-source/resources/joint-statement-fr.pdf?Status=Temp&sfvrsn=61b890c4_12

- ont invité la FAO et l'OMS à envisager de mener des actions dans les domaines proposés par les membres dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments au niveau régional ;
- se sont engagés à participer activement à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et ont souligné l'importance d'associer la sécurité sanitaire des aliments à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) ;
- ont recommandé d'accroître et de pérenniser le financement des avis scientifiques fournis par les organes d'experts FAO/OMS pour l'élaboration des normes du Codex ;
- ont demandé aux donateurs et aux partenaires de développement de soutenir les efforts des pays à faible revenu en investissant dans des initiatives visant à renforcer les infrastructures, les services et les capacités essentiels en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- ont insisté sur l'importance du renforcement des capacités en matière de tests diagnostiques et d'autres activités de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, notamment les avis scientifiques au niveau national ;
- ont pris note des efforts déployés pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments au niveau national de manière intégrée et en mobilisant les diverses parties prenantes ;
- se sont engagés à profiter de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, le 7 juin, pour porter ce sujet au niveau des pays afin d'améliorer la protection des consommateurs, la santé publique, la sécurité alimentaire, le développement économique et le commerce, la page web de la Journée internationale devant rendre compte des activités en ce sens.

6. Le rapport complet de la conférence sera également disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/events/international-food-safety-conference>.

Questions émanant de la FAO

Organe directeur de la FAO

7. À sa cent soixante-troisième session (décembre 2019), le Conseil de la FAO a donné son aval à l'attribution d'un million d'USD supplémentaires au programme d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments au cours de l'exercice biennal 2020-2021. En outre, le directeur général de la FAO a approuvé une affectation spéciale de 500 000 USD en 2019 au programme d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Questions émanant de l'OMS

Organe directeur de l'OMS

8. À la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, qui se tiendra en février 2020, le point de l'ordre du jour intitulé « Agir plus vite en faveur de la sécurité sanitaire des aliments »³ devrait être abordé dans le cadre du pilier 3 (« Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être ») du treizième programme général de travail de l'OMS. Les deux dernières résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé liées à la sécurité sanitaire des aliments sont les résolutions WHA53.15 (2000)⁴ et WHA63.3 (2010)⁵, par lesquelles l'Assemblée mondiale de la santé prie instamment les États membres et demande au secrétariat de l'OMS de prendre certaines mesures pour promouvoir et renforcer la sécurité sanitaire des aliments à travers le monde.

Transformation de l'OMS

9. En mars 2019, l'OMS a annoncé des réformes destinées à renforcer sa position de première autorité mondiale dans le domaine de la santé publique et à mieux aider les pays à réaliser les objectifs du « triple milliard ». Dans ce contexte, les départements « Sécurité sanitaire des aliments » et « Nutrition » ont été fusionnés en un département unique relevant de la division « Couverture sanitaire universelle/Amélioration de la santé des populations » dans le but de favoriser les synergies, de réaffirmer la volonté de l'OMS de soutenir les travaux du Codex et, *in fine*, de fournir des denrées alimentaires saines et nutritives aux populations les plus vulnérables.

³ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB146/B146_1Rev1-fr.pdf

⁴ http://apps.who.int/gb/archive/pdf_files/WHA53/ResWHA53/f15.pdf

⁵ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63/A63_R3-fr.pdf